

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom Commercial: PLATINIUM AMINOWEED
ENGRAIS NFU 42001 – Engrais organique liquide N.
Produit utilisable en agriculture biologique conformément
au RCE N°834/2007.

FOURNISSEUR : CIS – 32/34 rue de la Régale 77181
COURTRY

Mail : info@platinumhydroponics.com

2. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : solution d'engrais organique dérivée
d'acides aminés.

Composition:

Azote total (N) 9% dont 9% d'azote organique

Anhydride sulfurique total (SO₃) 0,5%

Acides aminés 54% dont 25% libres.

N° de CAS : N/A

Composants apportant un danger : aucun

Impuretés (présentant un danger) : aucune

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Etiquetage conformément au règlement CE N°1272/2008
(CLP).

Mentions de mises en garde :

P102 : tenir hors de portée des enfants

P103 : lire l'étiquette avant utilisation

P220 : stocker à l'écart des aliments et boissons y compris
ceux pour animaux

P234 : conserver uniquement dans le récipient d'origine

P270 : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le
produit

P280 : porter des gants de protection/un équipement de
protection des yeux/du visage

P301+P310 : en cas d'ingestion, appeler immédiatement
un centre antipoison ou un médecin

P302+P352 : en cas de contact avec la peau, laver
abondamment à l'eau

P305+P351 : en cas de contact avec les yeux, rincer avec
précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P411 : stocker à une température ne dépassant pas 50°C

P501 : éliminer le contenu/récipient conformément à la
réglementation locale/nationale

Sans classement toxicologique.

Effets sur la santé : pas ou peu de risques par contact

Effet sur l'environnement : produit et composants ne
sont pas considérés comme matières dangereuses. Eviter
le contact avec la nappe phréatique, les cours d'eau à
faible débit. En cas de déversement à forte concentration
dans le milieu naturel provoque une augmentation de la
DBO et DCO.

Risques spécifiques : aucun risque identifié.

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau : un contact prolongé
peut causer une légère irritation sur les sujets très
sensibles : rincer abondamment à l'eau claire.

En cas de contact avec les yeux : laver les yeux
immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les
paupières pendant 15 min ; si une irritation persiste,
consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : ne pas faire vomir, ne pas donner à
boire à une personne inconsciente. Appeler un médecin,
en cas de doute ou si les symptômes persistent.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : non inflammable et
stable en dessous de 200°C. Prendre les précautions
normales pour combattre l'incendie à distance.

Mesures particulières de prévention : porter un
vêtement de protection et un appareil respiratoire
autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : observer les mesures de
protection indiquées dans les autres sections.

Mesures après fuite ou déversement : recueillir dans un
récipient approprié. Méthodes de nettoyage : balayer ou
endiguer le maximum de produit avec sable, sciure ou
terre ; laver l'emplacement avec de l'eau. Eliminer les
déchets dans une installation autorisée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : port de gants et lunettes de protection

Mesures techniques : éviter les substances réactives
(voir § 10).

Précautions : transvaser par pompe ou gravité.

Stockage : mesures techniques : voir § 10

Conditions de stockage : éviter les trop basses
températures (<0°C) et fortes chaleurs (>50°C).

Matières incompatibles : voir § 10

Matériaux d'emballage : plastique, inox, résine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition : non connues

Protection respiratoire : aucune

Protection des mains : port de gants appropriés. Laver
soigneusement les zones exposées avec de l'eau et du
savon.

Protection des yeux : éviter le contact avec les yeux.
Porter des lunettes de protection étanches pendant les
opérations présentant un risque probable d'exposition.

Ingestion : ne pas manger, ne pas boire ou fumer en
utilisant le produit. Ne pas avaler. Conserver hors de la
portée des enfants.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : liquide

Couleur : noire

Odeur : légère

pH : 5,5 ± 0,5

Température d'ébullition : 101 à 102°C

Inflammabilité : ininflammable

Point d'éclair : non applicable

Température d'auto inflammation : non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : non applicable

Solubilité : soluble dans l'eau

Densité relative à 25°C : 1,218 ± 0,02

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : stable dans les conditions normales d'utilisation

Conditions à éviter : contact prolongé avec la peau et
chauffage du produit.

Matières à éviter : produits basiques.

Produits de décomposition dangereux :

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : par ingestion

Effets locaux : irritant si contact prolongé

Sensibilisation : pas de données

Toxicité chronique : non prouvé

Toxicité à long terme : non prouvé

Effets spécifiques : pas de données

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

Mobilité : dans l'eau très soluble et mobile ; dans le sol soluble et mobile.

Persistence / dégradabilité : lentement biodégradable en dilution.

Bioaccumulation : non bioaccumulable

Ecotoxicité :

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Collecte et élimination par des sociétés de traitement autorisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens de l'ARD/RID-IATA-IMDG

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Respecter la réglementation en vigueur.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.